



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Pôle Territorial
des HAUTES TERRES D'OC**

Comité syndical du 2 septembre 2024

<p>Nombre de membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En exercice : 18 • Qui ont pris part à la délibération : 14 	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le deux septembre à dix heures trente, le comité syndical du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Brassac (27 Avenue du Sidobre).</p>
<p>Date de convocation :</p> <p>27 août 2024</p>	<p>Etaient présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la C/C Sidobre - Vals et plateaux : Christine BERNOT, François BONO, Christine CALVET, Gilles COMBES, Jean-Marie FABRE, Jean-Claude GUIRAUD, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Françoise PONS et Alain RICARD. - Pour la C/C des Monts de Lacaune et Montagne du Haut-Languedoc : Robert BOUSQUET, Alain CABROL, André CABROL, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL. <p>Absents excusés : Marie-José BROUSSE et Daniel VIDAL.</p> <p>François BONO a été désigné secrétaire.</p>

Délibération N° 2024-23 – Décision modificative n°1

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il conviendrait de modifier le budget du PETR des Hautes Terres d'Oc, suite à une erreur matérielle au moment de la saisie du budget sur le logiciel BergerLevrault.

La recette d'investissement au 1068 (affectation du résultat) de 38 444,49€ est inscrite en opération d'ordre alors qu'il fallait l'inscrire en opération réelle. Par conséquent, il propose donc de mettre à zéro l'article 1068 opération d'ordre et d'inscrire 38 444,49€ à l'article 1068 opération réelle. Les autres articles du budget restent inchangés.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

APPROUVE la décision modificative n°1

AUTORISE le Président à réaliser toutes les démarches afférentes à la décision modificative

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Brassac, le 2 septembre 2024.

Le président,
Jean-Marie FABRE.



Le secrétaire de séance,
François BONO.